



**Fiche d'information  
ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE 2025-2026**

**AIDE ACADEMIQUE EN FAVEUR DES STAGIAIRES PRIMO-ARRIVANTS  
DE RÉGIONS REÇUS À UN CONCOURS EXTERNE HORS IDF**

**LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 12 MOIS À COMPTER DU DÉBUT DE LA PRESTATION. CELLE-CI EST PAYÉE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 12 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ECOULÉS.**

**DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI**

**A QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?**

Les demandes sont à faire uniquement sur la plateforme Colibris – Rubrique Prestations sociales.

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/sapap-demande-d-aide/>

Demande de renseignement : [ce.actionsociale@ac-versailles.fr](mailto:ce.actionsociale@ac-versailles.fr)

**Bénéficiaires :**

Personnels stagiaires reçus à un concours externe et ayant été boursier sur critères sociaux l'année précédent le concours.

**Conditions d'attribution :**

Prestations servies aux agents stagiaires reçus à un concours externe (hors IDF), nommés sur un premier poste dans l'académie et venant de régions (**excepté région Ile de France**).

Elle n'est pas conditionnée à un indice ou un plafond de de ressources.

Pour les enseignants et les personnels de catégorie A : avoir eu la qualité d'étudiant en 2024-2025 et avoir bénéficié la même année d'une **bourse d'étudiant sur critères sociaux**.

**⚠** Les bourses d'études sans critères sociaux ainsi que celles accordées dans le cadre d'un cursus spécifique tel que l'agrégation, ne sont pas retenues.

**Montant :**

- **700 euros** pour les stagiaires enseignants et administratifs de catégorie A,
- **800 euros** pour les stagiaires administratifs de catégorie B,
- **900 euros** pour les stagiaires administratifs de catégorie C,

**PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT:**

**EN PDF - UN SEUL DOCUMENT PAR PIÈCE**

**Colibris vous fournira les références d'une application de scan gratuite pour votre smartphone**

- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Arrêté d'affectation (ou toute pièce indiquant l'affectation de l'intéressé) à la rentrée scolaire 2025-2026 en qualité de stagiaire
- Document attestant de votre réussite à un concours externe
- Si vous êtes enseignant ou personnel administratif de catégorie A, document justifiant de votre qualité d'étudiant en 2024-2025
- Si vous êtes enseignant ou personnel administratif de catégorie A, pièce administrative attestant du versement d'une bourse sur critères sociaux en 2024-2025
- Justificatif de votre situation familiale (livret de famille tenu à jour, copie du PACS...)
- Pièce justificative attestant de votre domiciliation en région avant le 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Relevé d'identité bancaire format A4 (non raturé) du compte figurant sur le bulletin de salaire